



Assemblée générale

Distr. générale
27 janvier 2009

Soixante-troisième session
Point 44 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 26 novembre 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.28 et Add.1)]

63/33. Santé mondiale et politique étrangère

L'Assemblée générale,

Rappelant les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social ou apparentés, notamment celles qui ont trait à la santé mondiale,

Rappelant également ses résolutions 58/3 du 27 octobre 2003, 59/27 du 23 novembre 2004 et 60/35 du 30 novembre 2005, toutes intitulées « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde », d'autres résolutions concernant la santé ainsi que les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé,

Notant avec satisfaction que le thème de l'examen ministériel annuel que tiendra le Conseil économique et social en 2009 s'intitulera « Mettre en œuvre les objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale »,

Rappelant que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé est un élément indispensable du développement socioéconomique, préoccupée par la lenteur relative des progrès accomplis dans ce domaine et considérant que la situation en Afrique subsaharienne appelle une attention particulière,

Consciente du rôle moteur de l'Organisation mondiale de la Santé en tant que principale institution spécialisée pour la santé, notamment de ses responsabilités et fonctions en matière de politiques sanitaires conformément à son mandat,

Se félicitant de l'adoption, le 24 mai 2008, de la résolution 61.18¹ par laquelle l'Assemblée mondiale de la santé a décidé d'instituer un suivi annuel de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé,

Consciente de la contribution que représentent pour la santé mondiale des initiatives telles que notamment l'Alliance GAVI, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Facilité internationale de financement pour

¹ Voir Organisation mondiale de la Santé, *soixante et unième Assemblée mondiale de la santé, Genève, 19-24 mai 2008, Résolutions et Décisions, Annexes (WHA61/2008/REC/1)*.

la vaccination, la Facilité internationale d'achat de médicaments-UNITAID, ainsi que d'autres initiatives nationales et régionales,

Notant le rôle et la contribution de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale quant à la promotion des synergies entre politique étrangère et santé mondiale, ainsi que la contribution de la Déclaration ministérielle d'Oslo intitulée « La santé mondiale : une question de politique étrangère cruciale pour notre temps »², qui inscrit la santé comme question de politique étrangère sur la liste des priorités internationales,

Notant également que le trente-quatrième Sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu à Toyako, Hokkaido (Japon) du 7 au 9 juillet 2008 a mis en avant les principes de l'action à engager dans le domaine de la santé mondiale pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé,

Soulignant que le système des Nations Unies a l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à suivre et appliquer pleinement les accords et les engagements conclus aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment celles qui concernent des domaines liés à la santé,

Insistant sur le fait que la santé mondiale est également un objectif à long terme, qui par sa portée nationale, régionale et internationale nécessite une attention et une mobilisation soutenues ainsi qu'une coopération internationale plus étroite et non limitée aux situations d'urgence,

Appréciant la contribution de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales et du secteur privé, pour tout ce qui touche à la politique étrangère et à la santé mondiale,

Saluant les partenariats établis aux niveaux local, national, régional et mondial entre des acteurs très divers afin d'appréhender les déterminants multiformes de la santé mondiale, ainsi que les engagements et les initiatives visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, notamment ceux qui ont été annoncés à la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2008,

1. *Estime* que la politique étrangère et la santé mondiale sont étroitement liées et interdépendantes, et estime également à cet égard que les défis mondiaux appellent une action concertée et soutenue de la part de la communauté internationale ;

2. *Engage* les États Membres à tenir compte des questions de santé dans la formulation de leur politique étrangère ;

3. *Souligne* qu'il importe de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ;

4. *Note* que l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social portera en 2009 sur le thème intitulé « Mettre en œuvre les objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale », et demande à cet égard une coordination renforcée entre les organismes des Nations Unies ;

² A/63/591, annexe.

5. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et en concertation avec les États Membres, de lui présenter à sa soixante-quatrième session, en 2009, un rapport détaillé contenant des recommandations sur les défis, les activités et les initiatives en matière de politique étrangère et de santé mondiale, et tenant compte du document final de l'examen ministériel annuel que tiendra le Conseil économique et social en 2009 ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session une question intitulée « Santé mondiale et politique étrangère », en ayant à l'esprit le caractère transversal des questions liées à la politique étrangère et à la santé mondiale.

*60^e séance plénière
26 novembre 2008*